

CONTRIBUTION SUR LA REGULARITE DU DOSSIER DE DEMANDE D'AUTORISATION ENVIRONNEMENTALE

Programme de rechargement en sable sur la période 2023-2032
Pétitionnaire : Communauté de Communes Médoc Atlantique
IOTA - Loi sur l'Eau

Affaire suivie par (DDTM) : Anne VALERO – anne.valero@gironde.gouv.fr

AR : 07/07/2021

Date de dépôt de la contribution (SMIDDEST – SAGE EGma) : 07/08/2021

Vous trouverez ci-dessous nos observations relatives au dossier susmentionné, vis-à-vis des dispositions et règles concernées du SAGE Estuaire de la Gironde et milieux associés :

//Enjeux « zones humides »

- Les zones de rechargement semblent bien être dans le périmètre du SAGE de la plage centrale de Soulac à la plage de l'Amélie. Il y a deux zones de rechargement hydraulique et une zone de rechargement mécanique. Les 2 techniques demandent l'intervention de bulldozers et pelles mécaniques... l'attention doit donc être portée aux moyens déployés pour lutter contre les pollutions accidentelles liées à l'utilisation de ces engins.

- Les zones de rechargement sont situées au niveau de la façade littorale, en dehors de l'enveloppe des principales ZH du SAGE Estuaire de la Gironde (disposition ZH1). Par ailleurs, l'estran de cette façade n'a pas été cartographié lors de l'étude portée par le smiddest en 2015-2016, cette étude ayant concerné les estrans de l'estuaire (rives gauche et droite et îles estuariennes) de la disposition ZH10. L'estran de la façade littoral constitue in fine les plages sableuses du Verdon et de Soulac. Par rapport à la disposition ZH7 du SAGE (Les zones humides particulières, dont les estrans font partie), le projet ne semble pas représenter de contradiction majeure, notamment du fait qu'il s'agisse de travaux intéressant la sécurité des personnes (défense contre la mer : L211-7 du Code de l'Environnement) pour lesquels aucune autre alternative ne peut être envisagée.

Pour les autres enjeux du SAGE (pollution chimiques, ressource halieutique, inondation, habitats benthiques), le projet mais n'appelle pas de remarques particulières.